



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes,
Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjointes, Mesdames
Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI
Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick,
LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel,
SAMPEDRO Nathalie

Absents excusés :

Absents :

Nb de membres : 15

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2020_43D : Renouvellement de la Convention de fonctionnement de développement de la lecture publique entre le Conseil Départemental des Alpes Maritimes et les partenaires territoriaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2017_23D en date du 7 juillet 2017 qui autorisait Monsieur le Maire à signer une convention de fonctionnement de développement de la lecture publique entre le Conseil Départemental des Alpes Maritimes, les collectivités partenaires et la Commune.

Cette convention visait à définir le cadre de la coopération entre la commune de Clans et le Département des Alpes Maritimes, pour ce qui concerne le fonctionnement de développement de la lecture publique, les services apportés par la Médiathèque départementale et les engagements attendus de la collectivité partenaire, quelle que soit la typologie de la bibliothèque.

Cette convention arrivant à échéance, il y a lieu de la renouveler pour une durée de quatre années à compter de sa notification.

LE CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

AUTORISE M. le Maire à signer le renouvellement de cette convention

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 26/11/2020

Et publication ou notification du 26/11/2020



Le Maire

Roger MARIA